



## **Journées d'expertises et de mentorat**

### **Qu'est-ce qu'une journée d'expertise et de mentorat?**

L'Association des moulins du Québec regroupe par le biais de ses membres une somme considérable d'expertises variées portant sur la gestion des moulins, leur mise en valeur et leur restauration. Afin de soutenir la mission de l'AMQ et apporter de l'aide à ses membres, l'association est disposée à partager cette expertise, tel que prévu au plan d'action 2014.

L'aide de l'AMQ prendra la forme de journées d'étude de cas, d'expertises et de mentorat destinées à soutenir des groupes dans la réalisation d'acquisition, de sauvegarde, de restauration, de mise en valeur ou de gestion de moulin. Ces journées d'expertise et de mentorat visent avant tout à offrir l'opportunité d'élargir la discussion au sein de votre équipe avec des personnes ayant vécu des cas similaires et de développer des connaissances et des savoir-faire en lien avec les moulins.

### **À qui s'adresse ce service?**

Réservées aux membres de l'AMQ, ces journées sont destinées à des propriétaires ou des gestionnaires, des bénévoles, des organismes sans but lucratif, des organismes publics tels des municipalités, MRC, CLD, etc., qui ont un projet ou une problématique relative à l'acquisition, la sauvegarde, la restauration, la mise en valeur ou la gestion d'un moulin.

### **Comment déposer un projet?**

Les personnes intéressées à obtenir ce service doivent au préalable devenir membre à titre corporatif ou individuel de l'AMQ et déposer un projet en bonne et due forme. Le projet sera évalué par le conseil exécutif de l'association selon les critères suivants : l'expertise nécessaire au projet et disponible chez nos membres, l'urgence du projet ou de la problématique, le sérieux des porteurs de dossier et le degré d'appui et de mobilisation de la collectivité pour le projet.

### **Quelles sont les limites de ce service?**

Cette expertise étant offerte bénévolement par nos membres, nous nous engageons à soutenir au minimum 2 groupes par année dans le respect des limites de nos membres et de leur implication. Il est possible que l'AMQ soit dans l'obligation de refuser ou de reporter d'une année certaine demande.

L'esprit du service offert par l'AMQ est d'accompagner et de conseiller des groupes et non pas que l'association devienne un arbitre ou un médiateur entre des forces opposées à l'un ou l'autre des aspects du projet.

Pour que le projet soit considéré, le porteur du dossier, s'il n'est pas propriétaire du moulin, devra avoir le consentement de ce dernier et s'il ne s'agit pas d'un organisme public, devra avoir l'appui des autorités locales. L'AMQ pourra cependant offrir une expertise portant justement sur le développement d'un argumentaire visant à obtenir cet appui.



L'objectif de l'AMQ n'est pas de remplacer l'expertise que pourraient vous offrir des firmes professionnelles en matière de gestion, de restauration ou de mise en valeur des moulins. L'association offre davantage un outil qui permettra aux groupes de mieux planifier les mandats qu'ils souhaitent ouvrir à des firmes spécialisées. Les avis professionnels étant régis de façon précise par certains ordres et corps de métier, il faut considérer le service d'expertise et de mentorat comme une consultation visant à suggérer des étapes ou des façons de faire, plutôt qu'un avis légal ou professionnel reconnu. La responsabilité professionnelle des bénévoles attirés au projet soutenu se limitera donc à des conseils ou des suggestions.

### **Comment cela fonctionne-t-il concrètement?**

Une fois votre projet accepté par le conseil exécutif de l'AMQ, l'association formera une petite équipe de 3 à 7 personnes pour aller échanger avec vous pendant une journée complète. La formation de l'équipe sera limitée par la disponibilité des membres détenant l'expertise nécessaire à votre projet. La planification de la journée se fera conjointement avec un représentant du groupe en charge du projet et une personne nommée par l'association afin de trouver une plage horaire et un lieu convenant à l'ensemble des participants. Le contenu de la journée d'expertise sera élaboré en fonction des besoins du demandeur, mais les besoins en documentation, le matériel nécessaire, l'organisation des repas et au besoin de l'hébergement seront de la responsabilité du demandeur.

### **Combien cela coûtera-t-il?**

Les journées d'expertise et de mentorat sont offertes gratuitement à nos membres. Les ressources fournies par l'AMQ étant des participants bénévoles, le remboursement des frais de séjour (repas, déplacement, hébergement au besoin) serait très apprécié. Les moulins étant répartis sur l'ensemble du territoire québécois, les déplacements peuvent entraîner des frais considérables pour les particuliers même avec du covoiturage.

### **Où puis-je avoir davantage d'information?**

#### **En consultant le site Internet de l'AMQ**

On y retrouve diverses expertises dans les bases de données des membres, de même que de l'information sur des moulins ayant été restaurés ou ayant mené des projets d'importance. [www.associationdesmoulinsduquebec.com](http://www.associationdesmoulinsduquebec.com)

#### **En prenant contact avec l'Association des moulins du Québec**

Par courriel : [assomoulinsquebec@gmail.com](mailto:assomoulinsquebec@gmail.com)

Par courrier : 6015, rue Saint-Georges, Lévis QC, G6V 4K7

Par téléphone : 418-835-9191

**Prêt à déposer un projet? Remplissez le formulaire ci-après, joignez en annexe les informations pertinentes et faites-le parvenir à l'AMQ.**





<b>Quels sont les appuis et les oppositions à votre projet actuellement?</b>
<b>Où en est votre projet? Étapes franchies et à venir, échéancier depuis les débuts</b>
<b>Quelle expertise ou aide attendez-vous de l'AMQ pour ce projet?</b>
<b>Quels professionnels et instances sont associés à votre projet?</b>
<b>Comment évaluez-vous l'urgence de votre projet et pourquoi?</b>

Faites parvenir ce formulaire et la documentation pertinente à votre projet à l'AMQ.